



AWSA-Be
Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية - بلجيكا

isala



Ensemble pour les droits humains des femmes et filles migrantes !



**25 novembre -
10 décembre**

*Journée mondiale
de lutte contre les
violences contre les
femmes*

16 jours
d'activisme
pour mettre fin
aux violences
contre les femmes



2 décembre

70 ans de la
Convention des
Nations Unies pour
la répression de la
traite des êtres
humains et de
l'exploitation de la
prostitution
d'autrui



10 décembre

*Journée
internationale des
droits humains*

71 ans de la
Déclaration
universelle des
droits humains



18 décembre

*Journée
internationale des
migrant.es*

40 ans de la
Convention
onusienne sur
l'élimination de
toutes les formes
de discrimination à
l'égard des femmes
(CEDEF / CEDAW)

Nos 4 associations agissent en Belgique pour que les femmes et les filles migrantes, comme toutes les femmes et toutes les filles, voient leurs droits humains respectés, garantis et promus.

Nous sommes membres du Réseau européen des femmes migrantes (ENoMW), la seule plateforme européenne représentant la parole et les opinions des femmes et filles migrantes et réfugiées en Europe.

Alors que 2020 marquera les 25 ans de l'adoption de la Plateforme d'Action de Pékin, texte international fondateur pour les droits des femmes, nous demandons :



#EcoutonsLesFemmesMigrantes

Il est temps de reconnaître la contribution des femmes et filles migrantes à la société, leurs forces et leurs initiatives. Les femmes migrantes sont diverses et pleines de ressources, mais invisibles dans l'élaboration des politiques publiques, les médias, la prise de décision. Elles subissent de nombreuses formes de discriminations et de clichés, qui les empêchent de bénéficier pleinement de leurs droits fondamentaux.

Nous voulons que les associations qui accueillent et accompagnent les femmes migrantes soient soutenues, que les initiatives des femmes migrantes soient renforcées, que des programmes d'information sur leurs droits soient généralisés, que toute forme de discrimination envers les femmes et filles migrantes soit sanctionnée, dans toutes les sphères de la société, et que les femmes et filles migrantes soient soutenues et respectées dans leurs démarches civiles et judiciaires.

« Chacun.e peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Article 2, Déclaration universelle des droits humains, 10 décembre 1948

#IntégrationPourToutes

L'accès aux droits sociaux et économiques est indissociable d'une vie digne et égalitaire, à laquelle la Belgique s'est engagée pour toutes les personnes sur son territoire.

Nous demandons des parcours d'intégration qui renforcent les femmes et les filles migrantes dans leurs droits, la reconnaissance de leurs diplômes et la valorisation de leurs compétences, des programmes d'accompagnement vers l'éducation, la formation et l'emploi. Nous demandons l'individualisation des droits sociaux et économiques pour toutes les femmes et filles migrantes, quel que soit leur statut migratoire. Nous voulons que les femmes et filles migrantes aient accès à tous les aspects de la vie sociale, culturelle et sportive.

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

Article 25, Déclaration universelle des droits humains, 10 décembre 1948

#StopAuxViolencesMascuines

Même si nous sommes désormais au 21ème siècle, les femmes et les filles continuent d'être victimes de nombreuses formes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, dans un contexte de banalisation de la culture du viol, de la prostitution et de la pornographie. Les femmes et les filles migrantes sont d'autant plus à risque que leurs droits humains n'étant pas garantis par la Belgique, elles vivent des situations de vulnérabilité accrue : non-individualisation des droits lors du regroupement familial, surreprésentation dans le système prostitutionnel, absence totale de soutien pour les femmes sans papiers.

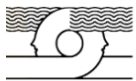
Nous voulons une tolérance zéro pour toutes les formes de violences contre les femmes, des actions fortes de prévention et de formation dans tous les secteurs de la société, à tous les âges. Nous voulons que toutes les femmes migrantes, demandeuses d'asile, réfugiées et sans papiers, victimes de violences, bénéficient de mesures de protection et de services de soutien (aide juridique, hébergement, titre de séjour, accompagnement psychosocial). Nous demandons que la dimension de genre soit prise en compte dans les politiques d'asile.

Alors que nous célébrons les 70 ans de la Convention onusienne pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, nous voulons une politique courageuse d'abolition du système prostitutionnel, afin de mettre fin à la violence qu'est la prostitution et à la traite qui l'alimente, en s'attaquant à la source du système que sont les clients, en renforçant la lutte contre le proxénétisme et les trafiquants, et en mettant en place des programmes de sortie holistiques.



« Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre puisse être reconnue comme une forme de persécution au sens de l'article 1, A (2), de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et comme une forme de préjudice grave donnant lieu à une protection complémentaire/subsidaire. »
Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ratifiée par la Belgique en 2016

« Considérant que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté »
Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 2 décembre 1949, ratifiée par la Belgique en 1965



AWSA-Be
Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

www.awsa.be



www.isalaasbl.be



www.oasisbe.com



www.lavoixdesfemmes.org

Réseau européen des femmes migrantes : www.migrantwomennetwork.org

